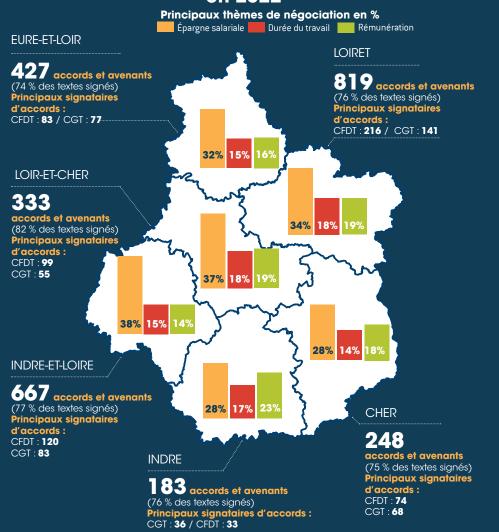
La négociation collective par département en 2022



LES OBSERVATOIRES DÉPARTEMENTAUX DU DIALOGUE SOCIAL

L'observatoire départemental du dialogue social est un outil d'analyse et d'appui à la négociation dans les départements visant à favoriser et à encourager le développement du dialogue social ainsi que la négociation collective dans les entreprises de moins de 50 salariés. Pour en savoir plus : http://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/ Dialogue-social-missions-des-observatoires-departementaux

Sources: Dares, Base statistique - D@ccord NG - 2022 provisoire, traitement Dreets - Sese



Liherté Égalité Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

La négociation collective

DREETS INFOGRAPHIE

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2022

Après la réforme de la négociation collective avec les ordonnances du 22 septembre 2017, la DREETS Centre -Val de Loire fait un point annuel sur les 3 objectifs de départ :

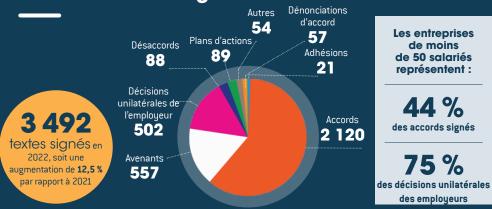
- 1 Renforcer le dialogue social au plus près des réalités des entreprises
- 2 Professionnaliser et élargir le panel d'acteurs habilités à négocier
- 3 Intégrer des nouvelles thématiques afférentes aux missions des représentants du personnel



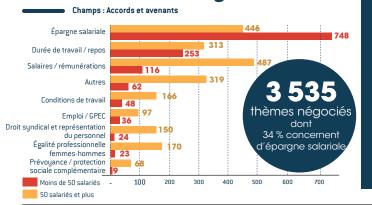
Pour plus d'informations :

http://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Etudes-et-statistiques http://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Conditions-et-relations-du-travail

Les textes de la négociation



Les thèmes de la négociation



2 thématiques en augmentation par rapport à 2021

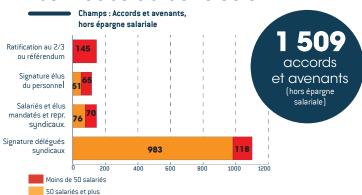
• Epargne salariale

1 194 accords

 Conditions de travail

214 accords

Les modes de conclusion



Source: Dares, Base statistique - D@ccord NG - 2022 provisoire, traitement Dreets - Sese

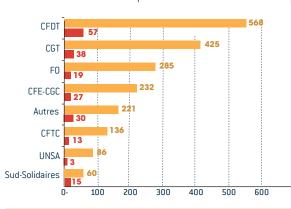
Les accords signés par des délégués syndicaux, des salariés ou élus mandatés sont en progression:

1 247 signatures en 2022 contre 1 127 en 2021

Les organisations syndicales signataires



202 DANS LES ENTREPRISES DE - DE 50 SALARIÉS



dans 5 secteurs d'activité

- 1 Industrie manufacturière : 37 %
- 2 Transport et entreposage : 10 %
- 3 Santé et action sociale : 11 %
- 4 Commerce : 5 %
- 5 Construction: 9 %





Thèmes de la négociation

(un accord peut contenir plusieurs thèmes de négociation)

ÉPARGNE SALARIALE

Intéressement, Participation, Partage des profits

DURÉE DU TRAVAIL - REPOS

Durée collective du temps de travail, Heures supplémentaires: contingent, majoration, Travail du dimanche, Travail de nuit, Travail à temps partiel, Fixation des congés : jours fériés, ponts,

Aménagement du temps de travail : modulation, annualisation, cycles... Dispositif don de jours

SALAIRES ET RÉMUNÉRATION

Négociation annuelle obligatoire (NAO) sur l'évolution des salaires : augmentation, gel, diminution...

Évolution et système de primes, avantages en nature...

Indemnités

DROIT SYNDICAL - REPRÉSENTATION

Droit syndical, instances représentatives du personnel, calendrier des négociations, fin de conflit, élections professionnelles...

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Égalité salariale entre femmes et hommes, non-discrimination, Conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle...

OVCT

CONDITIONS DE TRAVAIL

Accords de méthode, Pénibilité du travail, Risques psycho-sociaux,

Politique générale de prévention Télétravail et droit à la «Déconnexion»

PRÉVOYANCE PROTECTION SOCIALE

Couverture complémentaire santé - maladie. prévoyance collective, retraite complémentaire

EMPLOI - GESTION DES EMPLOIS ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS (GEPP)

GEPP, Mesures d'âge, Travailleurs handicapés, Mobilité géographique, professionnelle, promotions, accords de méthode, accord de compétitivité Ruptures conventionnelles et performances collectives

Source: Dares, Base statistique - D@ccord NG - 2022 provisoire, traitement Dreets - Sese